

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 27 mars 2023 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Renaud Fortier, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Olivier Duval.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M^e Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 23-13379

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

- 6.24 Adhésion au regroupement Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux.
- 6.25 Embauche d'un chef de Division – Sécurité incendie au Service de sécurité incendie.
- 6.26 Résiliation du contrat pour la fourniture de services de contrôle des infractions en matière de stationnement.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^o 23-13380

Séance ordinaire du 13 mars 2023

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 23-13381

Adoption du second projet de Règlement numéro 883-2023

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 883-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'inclure un terrain situé près du Sentier seigneurial dans une zone publique et institutionnelle**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 883-2023** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13382

Adoption du premier projet de Règlement numéro 888-2023

ATTENDU : que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 888-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 concernant l'hébergement touristique et les usages résidentiels au centre-ville**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 27 mars 2023 au 24 avril 2023 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 24 avril 2023 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 888-2023** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :

Je, Olivier Duval, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 883-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'inclure un terrain situé près du Sentier seigneurial dans une zone publique et institutionnelle**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Tom Redmond, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 887-2023 encadrant l'exercice du droit de préemption par la Ville**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée. (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÉOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 23-13383

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 16 mars 2023, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 1 870 956,10 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 870 956,10 \$ couvrant la période du 3 mars 2023 au 16 mars 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13384

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande d'asphalte froid

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 fournisseurs, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
TECH-MIX, DIVISION DE BEAUVAL INC.	40 551,68 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **TECH-MIX, DIVISION DE BEAUVAL INC.** le contrat pour la fourniture sur demande d'asphalte froid pour une période de 12 mois débutant le 17 avril 2023 pour un montant total estimé de 40 551,68 \$ incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13385

Adjudication du contrat pour l'entretien ménager des bureaux du centre sportif Lacroix-Dutil pour une période de 24 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 7 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SERVICE KVP INC.	59 672,03 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **SERVICE KVP INC.** le contrat pour l'entretien ménager des bureaux du centre sportif Lacroix Dutil pour une période de 24 mois débutant le 1^{er} avril 2023 pour un montant total de 59 672,03 \$ incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13386

Adjudication du contrat pour la fourniture d'équipements informatiques

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 5 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CYBER 3D	41 001,69 \$
CDW CANADA CORP.	43 558,52 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle de **CYBER 3D**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **CYBER 3D** le contrat pour la fourniture d'équipements informatiques pour un montant total de 41 001,69 \$ incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13387

Adjudication du contrat pour le remplacement du platelage de bois du pont (P00781)
de la 90^e Rue

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 5 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
LES CONSTRUCTIONS RANDARD INC.	43 427,21 \$
CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.	50 301,56 \$
PARKO INC.	53 818,69 \$
LES ENTREPRISES STEEVE COUTURE INC.	80 082,95 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle de **LES CONSTRUCTIONS RANDARD INC.**;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **LES CONSTRUCTIONS RANDARD INC.** le contrat pour **le remplacement du platelage de bois du pont (P00781) de la 90° Rue pour un montant total de 43 427,21 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13388

Adjudication du contrat pour le marquage de chaussées pour la saison 2023

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
DURAND MARQUAGE ET ASSOCIÉS INC.	89 737,99 \$
LIGNES MASKA (9254-8783 QUÉBEC INC.)	134 428,77 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle de **DURAND MARQUAGE ET ASSOCIÉS INC.;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **DURAND MARQUAGE ET ASSOCIÉS INC.** le contrat pour **le marquage de chaussées pour la saison 2023 pour un montant total de 89 737,99 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13389

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de matériel de signalisation

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 5 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
SIGNALISATION DE L'ESTRIE INC.	39 351,37 \$
S-PACE SIGNALÉTIQUE INC.	44 901,76 \$
MARTECH SIGNALISATION INC.	48 096,88 \$
SIGNEL SERVICES INC.	54 508,23 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle de **SIGNALISATION DE L'ESTRIE INC.;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **SIGNALISATION DE L'ESTRIE INC.** le contrat pour la **fourniture sur demande de matériel de signalisation, pour une période de 12 mois débutant le 15 avril 2023 pour un montant total de 39 351,37 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13390

Adjudication du contrat pour des travaux sur demande pour l'installation de conduites pluviales dans les fossés

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 8 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
DULAC ET FILS CIE LTÉE	79 778,83 \$
EXCAVATIONS LAPOINTE & FILS INC.	91 510,81 \$
EXCAVATION TRANSCO INC.	102 688,92 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle de **DULAC ET FILS CIE LTÉE**;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **DULAC ET FILS CIE LTÉE** le contrat pour **des travaux sur demande pour l'installation de conduites pluviales dans les fossés pour un montant total de 79 778,83 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le surplus accumulé Nouvelle Ville et le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13391

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de diesel livré aux entrepôts

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
CORPORATION PARKLAND	714 350,02 \$
ÉNERGIE SONIC INC.	714 943,29 \$
HARNOIS ÉNERGIES INC.	720 976,03 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et la plus avantageuse d'accepter est celle de **CORPORATION PARKLAND**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **CORPORATION PARKLAND** le contrat pour la **fourniture sur demande de diesel livré aux entrepôts pour 3 ans débutant le 1^{er} avril 2023 avec un différentiel ferme de 0,0425 \$ et de 0,0228 \$ de moins du litre que le prix unitaire aux pompes pour un montant total estimé de**

714 350,02 \$ incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13392

Acceptation des critères d'évaluation pour la fourniture de services professionnels d'auditeurs indépendants

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités à procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la publication d'un appel d'offres pour les services professionnels d'auditeurs indépendants pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025, présentant les critères d'évaluation suivants :

- | | |
|---|-----------|
| 1. Expérience de la firme : | 20 points |
| 2. Compétence, expérience et disponibilité du responsable de dossier : | 25 points |
| 3. Composition, expérience, pertinence et capacité de relève de l'équipe affectée au projet : | 30 points |
| 4. Capacité de fournir de l'assistance en consultation : | 15 points |
| 5. Méthodologie : | 10 points |

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13393

Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées pour une période de 4 ans

ATTENDU : que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU : que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

ATTENDU : que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

ATTENDU : que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2027 représentant le terme des contrats relatif à la saison 2026-2027.

QUE la Ville confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjuger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité (ou MRC ou Régie), pour les hivers 2023-2024 à 2026-2027 inclusivement.

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

QUE la Ville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % pour 2023-2024 et pour les appels d'offres subséquentes, le pourcentage défini dans le document d'appel d'offres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13394

Mandat à Maheux Mercier pour l'entretien des œuvres d'art 2023

ATTENDU : l'offre de service déposée par l'entreprise Maheux Mercier pour l'entretien des œuvres d'art;

ATTENDU : que cette entreprise nous a remis un rapport détaillant les travaux à exécuter pour maintenir les œuvres d'art en bonne condition;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'entreprise Maheux Mercier à procéder à l'entretien des œuvres d'art, le tout pour un montant de 59 873,23 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13395

Mandat à LEQEL pour la fourniture et l'installation sur demande de poteaux d'éclairage routier et travaux connexes pour 12 mois

ATTENDU : l'offre de prix déposée par l'entreprise LEQEL pour la fourniture et l'installation sur demande de poteaux d'éclairage routier et travaux connexes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil mandate l'entreprise LEQEL pour la fourniture et l'installation sur demande de poteaux d'éclairage routier et travaux connexes pour une période de 12 mois débutant le 1^{er} mai 2023, le tout pour un montant de 31 498,84 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13396

Versement d'une aide financière spéciale à l'organisme Havre l'Éclaircie

ATTENDU : que l'organisme Havre l'Éclaircie demande une aide financière pour l'agrandissement de la maison d'aide et d'hébergement pour femmes;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil octroie à l'organisme Havre l'Éclaircie une aide financière de 15 000 \$ incluant toutes les taxes si applicables pour l'agrandissement de la maison d'hébergement pour femmes victime de violence conjugale.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13397

Versement de subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la Culture, en date du 8 mars 2023, dans lequel elle recommande le paiement de subventions à des organismes accrédités selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement des subventions aux organismes accrédités suivants :

- Association tennis et racquetball mineur : 10 000 \$
- Escadron 890 des Cadets de l'Air : 3 600 \$

QUE la somme de 13 600 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13398

Demande de partenariat par East Coast Pro Tour

ATTENDU : la demande de partenariat par East Coast Pro Tour pour la tenue du tournoi Classique Desjardins de Saint-Georges – Édition 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement d'une subvention à East Coast Pro Tour au montant de 10 000 \$ pour la tenue du tournoi Classique Desjardins de Saint-Georges les 25, 26 et 27 juin 2023 au Club de Golf St-Georges.

QUE la somme de 10 000 \$ plus toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13399

Approbation du rapport annuel 2022 portant sur les activités couvertes par le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

ATTENDU : l'approbation du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC Beauce-Sartigan par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2016;

ATTENDU : que le schéma prévoit l'obligation de soumettre un rapport annuel portant sur les activités couvertes par le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil approuve le rapport annuel 2022 préparé par le Service de sécurité incendie tel que présenté et autorise qu'il soit transmis à la MRC Beauce-Sartigan.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13400

Approbation des prévisions budgétaires 2023 et du plan de transport et de développement de Transport Autonomie Beauce-Etchemins dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté

ATTENDU : que dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté (PSTA), Transport Autonomie Beauce-Etchemins doit présenter à la Ville pour approbation ses prévisions budgétaires 2023, son plan de transport et de développement 2023, sa grille tarifaire 2023, ses déplacements faits en 2022 et ceux prévus pour 2023;

ATTENDU : qu'une convention d'aide financière doit également être signée entre la ministre des Transports et de la Mobilité durable et la Ville dans le cadre de ce programme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil approuve les prévisions budgétaires 2023, la grille tarifaire 2023, le plan de transport et de développement des services 2023 tels que déposés par Transport Autonomie Beauce-Etchemins ainsi que le nombre de déplacements réalisés en 2022 soit 59 288 et ceux prévus pour 2023 soit 61 000.

QUE ce conseil autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention d'aide financière 2023 préparée par la ministre des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) ainsi que tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13401

Demande d'autorisation pour la reconnaissance de véhicules d'urgence auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec

ATTENDU : la nomination de M. Frédéric Morin à titre de directeur du Service de sécurité incendie le 23 janvier 2023;

ATTENDU : que M. Frédéric Morin, directeur du Service de sécurité incendie, utilise son véhicule personnel dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU : que M. Frédéric Morin, directeur du Service de sécurité incendie, désire munir son véhicule personnel de feux rouges;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise M. Frédéric Morin, directeur du Service de sécurité incendie à munir son véhicule personnel de feux rouges dans le cadre de ses fonctions.

QUE ce conseil autorise M. Frédéric Morin, directeur du Service de Sécurité incendie à faire la demande de reconnaissance d'un véhicule d'urgence auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13402

Renouvellement du bail agricole avec la Ferme J.P. Poulin & Fils inc.

ATTENDU : que le bail agricole avec la Ferme J.P. Poulin & fils inc. vient à échéance le 31 mai prochain ;

ATTENDU : l'intérêt de la Ferme J.P. Poulin & fils inc. pour renouveler le bail pour la même durée ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le renouvellement du bail avec la Ferme J.P. Poulin & fils inc., d'un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro **TROIS MILLIONS SIX CENT SEPT MILLE SOIXANTE (ptie 3 607 060)** du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Beauce, d'une superficie d'environ 19,19 hectares pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2028.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13403

Embauche d'une hortultrice pour le Service des travaux publics

ATTENDU : le besoin d'embaucher une hortultrice pour le Service des travaux publics;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Mélissa Harvey;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil autorise l'embauche de Mme Mélissa Harvey à titre d'hortultrice au Service des travaux publics selon les conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique (FCFP), Section locale 5197, (95 % du taux d'occupation) et ce, à compter du 17 avril 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13404

Embauche d'une technicienne en comptabilité au Service des finances

ATTENDU : le besoin d'embaucher une technicienne en comptabilité au Service des finances;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Vanessa Poulin;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil autorise l'embauche de Mme Vanessa Poulin à titre de technicienne en comptabilité au Service des finances selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés de bureau, groupe 6 – échelon 1, et ce, à compter du 3 avril 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13405

Démission d'une brigadière pour le Service des ressources humaines

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Kathy Robichaud à titre de brigadière pour le Service des ressources humaines;

ATTENDU : la recommandation de M. Pascal Doyon, chef de Division – Relations de travail et SST et de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Kathy Robichaud à titre de brigadière pour le Service des ressources humaines, et ce, à compter du 1^{er} avril 2023 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13406

Adhésion au regroupement Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux

ATTENDU : que conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la Solution UMQ, la Ville souhaite autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et/élus pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

ATTENDU : que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU : que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ – à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

ATTENDU : que la Ville souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires inc.;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si au long récépissé.

QUE ce conseil confirme son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus.

QUE l'adhésion au regroupement – Solution UMQ sera d'une durée maximale de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

QUE la Ville mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

QUE la Ville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Ville durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Ville au consultant Mallette actuaires inc. dont la Ville joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public.

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13407

Embauche d'un chef de Division – Sécurité incendie au Service de sécurité incendie

ATTENDU : le besoin d'embaucher une personne à titre de chef de Division – Sécurité incendie au Service de sécurité incendie suite à la nomination de M. Frédéric Morin à titre de directeur associé au Service de sécurité incendie;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques et la recommandation du comité de sélection, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Philippe Thibodeau ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil autorise l'embauche de M. Philippe Thibodeau à titre de chef de Division – Sécurité incendie au Service de sécurité incendie selon les conditions de travail prévues dans la politique du personnel-cadre de la Ville, classe 4 – échelon 1, et ce, à compter du 3 avril 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13408

Résiliation du contrat pour la fourniture de services de contrôle des infractions en matière de stationnement

ATTENDU : que la Résolution numéro 23-13359 octroyait le contrat pour le service de contrôle des infractions en matière de stationnement pour une période de trois (3) ans à l'entreprise Neptune Security Services inc.;

ATTENDU : que le 27 mars 2023 l'Autorité des marchés publics (AMP) nous a informés que l'entreprise Neptune Security Services inc. est maintenant inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics à compter de cette date jusqu'au 26 mars 2028;

ATTENDU : que le contrat débutait le 1er avril 2023 et que nous devons suivre les instructions de l'AMP à l'effet de résilier le contrat donné suite à une soumission publique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil résilie le contrat adjugé à **NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.** aux termes de la Résolution numéro 23-13359 adoptée à la séance du 13 mars 2023 pour la fourniture de services de contrôle des infractions en matière de stationnement.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RAPPORTS D'EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 7 animateurs-chefs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1^{er} avril 2023 au 1^{er} septembre 2023 est déposé au conseil.

Un rapport d'embauche de 30 animateurs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1^{er} mai 2023 au 1^{er} septembre 2023 est déposé au conseil.

Un rapport d'embauche de sauveteurs, sauveteurs-chefs, sauveteurs-chefs adjoints, moniteurs aquatiques et caissiers pour le Service des loisirs et de la culture pour une période variant du 1^{er} mai 2023 au 31 août 2023 est déposé au conseil.

LISTE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS

La liste des dépenses de recherche et de soutien des conseillers est déposée au conseil.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport d'activités de la trésorière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé dont l'Expo Habitat Beauce et le Café du maire et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par madame la conseillère Manon Bougie sur une conférence de presse sur le Solstice Festival et sur une rencontre de suivi concernant le Mois du Québec en France, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le Bercaïl et sur le comité de la sécurité publique MRC, par monsieur le conseiller Jean Perron sur le comité de circulation, sur le comité de la sécurité publique MRC et sur le Tennis de Beauce, par madame la conseillère Esther Fortin sur le Tennis de Beauce, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur la Foire de l'emploi Beauce-Etchemins et sur Beauce Art, par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur la Table de concertation en logement social et communautaire et par monsieur le maire Claude Morin sur le Caucus des cités régionales, sur une conférence de presse pour le Festival de l'Érable et pour le Festival d'été de Saint-Georges et sur le conseil d'administration de Destination Beauce.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 35, sur proposition de monsieur le conseiller Renaud Fortier, appuyée par madame la conseillère Manon Bougie, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
